

07 déc 2007 -10:36

Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 décembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 7 décembre 2007, sous la présidence du Premier ministre Guy Verhofstadt.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Convention AFMPS / Project Farmaka

Approbation d'un projet de convention entre l'AFMPS et l'asbl Project Farmaka

Approbation d'un projet de convention entre l'AFMPS et l'asbl Project Farmaka

Sur proposition de M. Didier Donfut, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet de convention entre l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et l'asbl Project Farmaka.

Cette convention vise à financer le projet de diffusion d'information sur les médicaments de Project Farmaka pour un montant de 600.000 euros, pour la période allant du 2 octobre 2007 au 1er octobre 2008. La continuité de l'information indépendante orale diffusée par les visiteurs médicaux de l'asbl sera ainsi assurée.

L'asbl Project Farmaka a en effet développé depuis 1998 un projet unique en Belgique de diffusion d'information sur les médicaments par des visiteurs médicaux indépendants. L'asbl a donc acquis une grande expérience et présente des garanties d'indépendance et de compétence en la matière.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs subventions de la part de la direction générale des Médicaments du SPF Santé publique. L'AFMPS a repris, le 1er janvier 2007 les compétences de cette direction et a notamment pour mission d'assurer, de leur conception jusqu'à leur utilisation, la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments, notamment par la diffusion d'informations sur le bon usage des médicaments.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Coperfin 2007 - Phase C

Etat d'avancement du Plan de modernisation des Finances

Etat d'avancement du Plan de modernisation des Finances

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Hervé Jamar, ministre chargé de la modernisation des Finances, le Conseil des Ministres a pris connaissance de l'état d'avancement des projets qui ont été introduits dans le Plan de modernisation Coperfin.

Le Conseil des Ministres a en outre autorisé le lancement de procédures de marchés publics ainsi que l'attribution de certains marchés publics.

Les projets Coperfin concernent principalement l'implémentation de nouveaux logiciels, la sécurisation de l'infrastructure ICT ainsi que la modernisation et la rationalisation du réseau du SPF Finances. Ils sont décrits dans la rubrique ICT et plans informatiques du site www.minfin.fgov.be.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Fonds des investissements ferroviaires

Fixation du montant des moyens d'investissements non utilisés par le groupe SNCB et versés au Fonds des investissements ferroviaires

Fixation du montant des moyens d'investissements non utilisés par le groupe SNCB et versés au Fonds des investissements ferroviaires

Le Conseil des ministres a fixé, dans un arrêté royal, le montant des moyens d'investissements non utilisés, qui seront versés au Fonds des investissements ferroviaires. Il s'agit d'un mécanisme que le Conseil des ministres du 17 octobre 2006 a mis en place lors de l'élaboration du budget 2007.

Selon ce mécanisme, les moyens non utilisés des dotations d'investissement des 3 entreprises du groupe SNCB sont versés sur un compte consolidé avec l'Etat. Sur la base du rapport d'avancement de la SNCB, le montant est fixé à 134,1 millions d'euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Acquisition de droits d'émission via les projets MOC/MDP

Prolongation du deuxième appel à la concurrence pour l'acquisition de droits d'émission

Prolongation du deuxième appel à la concurrence pour l'acquisition de droits d'émission

Sur proposition de M. Bruno Tobback, ministre de l'Environnement, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la modification du cahier des charges et la manifestation d'intérêt du deuxième appel à la concurrence dans le cadre de l'acquisition de droits d'émission par l'entremise de projets MOC/MDP (*).

Le Conseil des ministres du 16 février 2007 avait approuvé le lancement du deuxième appel à la concurrence pour l'acquisition de droits d'émission, en exécution de la décision du Comité de concertation du 8 mars 2004 concernant la répartition interne des charges entre le gouvernement fédéral et les Régions, pour l'objectif belge de réduction prévu dans le Protocole de Kyoto. Ce deuxième appel à la concurrence prévoit deux phases successives : la sélection sur la base d'une manifestation d'intérêt et ensuite l'introduction d'un projet complet.

En se basant sur l'expérience du premier appel à la concurrence, le Conseil des ministres a décidé d'ajouter des dates butoirs, respectivement le 27 février 2008 pour la manifestation d'intérêt et le 10 septembre 2008 pour l'introduction des projets. Ces délais supplémentaires sont nécessaires pour assurer la continuité du programme d'achat et pour éviter qu'un fossé naisse entre l'actuelle et la future politique d'achat.

(*) mise en oeuvre conjointe / mécanisme de développement propre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Défense : budget général des dépenses 2007

Modification du budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures

Modification du budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense afin de couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le budget général des dépenses 2007 du ministère de la Défense pour couvrir les dépenses relatives à la participation des Forces armées aux opérations militaires extérieures.

Conformément à l'accord de Gouvernement, un montant de 56.734.000 euros était inscrit dans le budget 2007 pour couvrir les dépenses des opérations militaires à l'étranger.

Le montant des dépenses pour la conduite des opérations menées et restant à mener en 2007 est estimé à 73.609.000 euros. Un premier ajustement des crédits a permis de résoudre en grande partie le déficit.

Pour le surplus, le projet d'arrêté royal transfère les crédits inscrits au programme 16-50-0 au programme 16-50-5. Ce transfert permet d'augmenter de 2.503.000 euros les crédits réservés à la participation au déploiement des quartiers généraux de l'OTAN et de l'UE. Cette augmentation est due essentiellement à l'adaptation de la contribution belge à la EU Crisis Response Operation, à la suite de son engagement au Tchad et à l'augmentation de la contribution à la NATO Crisis Response Operation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Association internationale de développement

Participation à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Participation à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, et de Mme Sabine Laruelle, ministrre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationalde de développement (IDA-15) pour 2009-2011, selon les trois principes suivants :

- La Belgique maintient sa part traditionnelle de 1,55 % pour les contributions régulières et de 1,71 % pour l'allégement de la dette HIPC et l'apurement des arriérés financiers.
- La Belgique bénéficie d'une réduction de 9,1 % pour le paiement accéléré pour des contributions régulières, l'allégement de la dette HIPC et l'apurement des arriérés financiers.
- La Belgique contribue à la Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) sur la base de la part traditionnelle de 1,55% pour la période de trois ans de l'IDA-15.

L'Association internationale de développement est une filiale du groupe de la Banque mondiale. Elle a été créée en 1960 afin de soutenir le développement économique et social des pays les plus pauvres en leur octroyant des crédits à très longs termes et sans intérêts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Ambassade de Belgique à Budapest

Attribution du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'ambassade de Belgique à Budapest

Attribution du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'ambassade de Belgique à Budapest

Sur proposition de M. Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'attribution du marché relatif aux travaux de rénovation de l'ambassade de Belgique à Budapest à la société Reneszansz Zrt.

Les objectifs principaux de ces travaux de rénovation sont les suivants :

- éliminer définitivement le problème d'humidité,
- réhabiliter complètement la partie Chancellerie en augmentant son espace,
- restaurer la partie Résidence (bâtiment classé).

Le bureau d'architecture Archevil Ltd a été sélectionné pour l'élaboration d'un cahier de charges et le suivi des travaux.

Parmi les offres reçues pour les travaux de rénovation, celle de la firme Reneszansz est la meilleure quant au prix et à la qualité technique. En outre, la firme possède sa propre carrière de pierre naturelle, fournit son propre parquet et possède un effectif de 250 ouvriers qualifiés, ce qui limite la sous-traitance et réduit les coûts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Système commun de tarification des services de navigation aérienne

Report de certains articles du règlement d'exécution de la Commission européenne établissant un système commun de tarification des services de navigation aérienne

Report de certains articles du règlement d'exécution de la Commission européenne établissant un système commun de tarification des services de navigation aérienne

Le Conseil des ministres a décidé de reporter au 1er janvier 2009 l'entrée en vigueur d'une série d'articles du règlement d'exécution de la Commission européenne relatif aux redevances terminales de navigation aérienne à Brussels Airport. Le ministre de la Mobilité, M. Renaat Landuyt, informera la Commission européenne de cette décision.

Le report est nécessaire car la loi du 21 mars 1991 réformant certaines entreprises publiques économiques et l'accord de coopération du 30 novembre 1989 ne pouvaient être modifiés à temps en raison de la situation du gouvernement en affaires prudentes puis courantes. Pour ces raisons également, le projet qui règle le montant de la redevance terminale pour les atterrissages et les décollages à Brussels Airport n'a pas pu aboutir. Il s'agit des articles 9, 11, 12, 13, 14 et 15 du règlement d'exécution établissant un système commun de tarification des services de navigation aérienne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Fonds africain de développement

Participation à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Participation à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, et de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la 11e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-11). La part traditionnelle de la Belgique est maintenue à 2,1 % sous réserve des éléments suivants :

- La contribution est limitée à un maximum de 86 millions d'euros, ce qui permet à la Belgique de se joindre à un consensus sur une augmentation de 45 % maximum du volume de reconstitution.
- La Belgique peut utiliser un schéma de versement accéléré et ainsi bénéficier d'une ristourne.
- La Belgique lève sa réserve pour sa contribution à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale jusqu'à 2020 y compris et maintient sa réserve pour les exercices ultérieurs.

Le Fonds africain de développement a été créé en 1972 par la Banque africaine de développement et 15 pays non africains. L'objectif du FAD est de mettre en oeuvre la stratégie de développement destinée à lutter contre la pauvreté par l'accélération de la croissance économique et le progrès social des Etats membres. Pour ce faire, le FAD octroie des prêts à des conditions très intéressantes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Défense : marché public

Lancement d'une procédure de marché public pour la réservation des voyages de service à l'étranger des militaires et civils de la Défense

Lancement d'une procédure de marché public pour la réservation des voyages de service à l'étranger des militaires et civils de la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé le lancement d'une procédure pour la conclusion d'un marché public pluriannuel de services ayant pour objet la réservation de moyens de transport et des logements visant à assurer les voyages de service, manoeuvres et exercices à l'étranger.

Dans le cadre de leurs missions, des voyages à l'étranger sont réalisés chaque année par des militaires et des civils travaillant pour la Défense. Celle-ci ne disposant ni d'un statut adéquat ni d'une licence de type A de l'International Air Transport Association, la réservation des moyens de transport doit être sous-traitée.

Le contrat actuel avec la firme BCD Travel expire le 31 décembre 2007.

Afin de garantir la continuité des activités de la Défense, le nouveau contrat pluriannuel 2008-2011 devra assurer :

- la délivrance de tickets de transport
- la mise à disposition d'un système de réservation informatisé
- la location de voitures
- la réservation de chambres d'hôtel sur la base du logement avec petit déjeuner

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2007

Loterie nationale

Fixation du montant et des modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable pour 2007

Fixation du montant et des modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable pour 2007

Sur proposition de Mme Freya van den Bossche, ministre du Budget, et M. Bruno Tuybens, secrétaire d'Etat aux Entreprises publiques, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant et les modalités de la rente de monopole dont la Loterie nationale est redevable au budget de l'Etat pour l'année 2007.

Ce projet fixe à 86.763.000 euros le montant de la rente de monopole pour 2007. Il fixe également les modalités pratiques liées au paiement de cette rente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Politique des grandes villes

Avenants à certains contrats conclus dans le cadre de la Politique des grandes villes

Avenants à certains contrats conclus dans le cadre de la Politique des grandes villes

Sur proposition de M. Christian Dupont, ministre de la Politique des grandes villes, le Conseil des ministres a approuvé l'avenant au contrat logement de la ville de Liège ainsi que les avenants aux contrats de ville pluriannuels 2005-2007 conclus avec les villes de Anderlecht, Anvers, La Louvière, Mons, Schaerbeek, Seraing et Saint-Josse, dans le cadre de la Politique des grandes villes du gouvernement fédéral.

Il s'agit d'avenants à caractère technique qui consistent en des glissements de moyens entre initiatives sans changer les priorités d'action reprises dans les directives, dans le but de rationaliser au maximum l'utilisation des moyens mobilisés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

07 déc 2007 -10:36

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2007](#)

Dispositions diverses

Approbation de l'avant-projet de dispositions diverses urgentes

Approbation de l'avant-projet de dispositions diverses urgentes

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses urgentes.

L'avant-projet contient les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de la politique et diverses mesures qui exécutent les décisions prises dans le cadre du monitoring budgétaire.

Une première mesure reporte de six mois le régime malus dans le financement de l'Agence alimentaire (AFSCA), à savoir le doublement des contributions des secteurs qui n'auront pas finalisé au 1er janvier 2008 leur système d'autocontrôle. Ultérieurement, l'approche de ce financement sera décidée.

L'avant-projet crée également trois fonds budgétaires ayant comme objectif d'obtenir des fonds de l'Union européenne pour les politiques en matière de migration, d'intégration et de retour : un fonds pour les frontières extérieures, un fonds pour le retour et un fonds pour l'intégration. Il y aura également une prolongation d'un quatrième fonds, le Fonds pour les réfugiés III.

La base légale du subventionnement du transport combiné de marchandises par voie ferrée, qui expirait normalement fin 2007, est prolongée d'un an.

Une autre mesure importante de l'avant-projet concerne le secteur pharmaceutique. La cotisation sur le chiffre d'affaires pour 2008 est réduite à 7,73% et le délai pour le remboursement des cotisations versées de trop en 2005-2006 est prolongé d'un an jusqu'au 31 décembre 2008. La prolongation du délai s'imposait puisque la Commission européenne n'avait pas encore marqué son accord sur le remboursement de ces montants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe